

15 MARS 2011

Dakar, le

Le Ministre d'Etat,

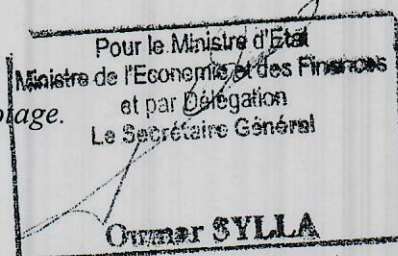
Objet : Réunion du Comité de pilotage de l'évaluation de l'effet du Programme Pays du PNUD sur la décentralisation et le développement local.

Le Comité de pilotage mis en place pour superviser la mission d'évaluation de l'effet du Programme Pays du PNUD sur la décentralisation et le Développement local est convoqué en réunion le **jeudi 24 mars 2011 à 10h** à la salle de conférence de la Direction de la Planification nationale sise au 8, rue du Docteur Guillet à Dakar.

Je vous invite à prendre part ou à vous faire représenter à cette rencontre dont l'objet est d'examiner les TDR de l'étude et de définir les modalités pratiques de démarrage de la mission.

PJ :

- TDR de l'étude ;
- Compte rendu de la 1^{ère} réunion du Comité de pilotage.



Destinataires :

- Représentant du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
- Représentant du Fonds d'Équipement des Nations Unies (FENU)
- Directeur Général de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT/MEF)
- Directeur de la Coopération Economique et Financière (DCEF/MEF)
- Directeur de la Dette et de l'Investissement (DDI/MEF)
- Directeur des Collectivités Locales (DCL/MDCL)
- Directeur de l'Appui au Développement Local (DADL/MDCL)
- Directeur Général de l'Agence de Développement Local (DGAD/MDCL)
- Président de l'Association des Présidents de Région
- Président de l'Association des Maires du Sénégal

- *Président de l'Association Nationale des Conseillers Ruraux*
- *Représentant de la Banque Mondiale*
- *Représentant de l'UNICEF*
- *Représentant de l'USAID*
- *Représentant de la GIZ*
- *Représentant du Programme National de Développement Local (PNDL)*
- *Représentant du Projet d'Appui au Développement Economique Local (PADEL/PNDL)*
- *Représentant du Programme d'Appui à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (PRP)*
- *Directeur de l'Agence de Développement Municipal (ADM)*
- *Représentant des Acteurs Non Etatiques (ANE).*

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

Dakar, le

DIRECTION GENERALE DU PLAN

Direction de la Planification Nationale

COMPTE RENDU DE REUNION

Objet : Réunion du Comité de Pilotage de l'évaluation de l'effet n°5 du Programme
Pays du PNUD sur la décentralisation et le développement local

Le Comité de Pilotage de la mission d'évaluation de l'effet n°5 du Programme Pays du PNUD sur la décentralisation et le développement local, s'est réuni le lundi 22 novembre 2010, à 10h à la salle de conférence de la Direction de la Planification Nationale. La réunion était présidée par M. Babacar MBAYE, Directeur Général du Plan par intérim.

L'ordre du jour a porté sur l'examen des Termes de Référence (TDR) et les modalités pratiques pour la conduite de l'étude.

Les représentants de partenaires au développement, de la société civile et de l'administration étaient présents à la réunion (voir feuille de présence jointe en annexe).

Après avoir remercié les participants de leur présence, le président a d'abord rappelé la place et l'importance de l'évaluation dans la gestion du développement. Revenant au premier point de l'ordre du jour, il a donné la parole à Monsieur Sékhou DIAKHABY, Directeur de la Planification Nationale pour faire l'économie des TDR.

Ces TDR sont axés autour des points suivants : (i) Introduction, (ii) Contexte spécifique à la décentralisation au Sénégal et l'appui du PNUD et du FENU, (iii) Les objectifs et la portée de l'étude, (iv) Résultat attendu de la mission d'évaluation, (v) Durée de la mission, (vi) Méthodologie de l'évaluation, (vii) Composition de la mission, (viii) Arrangements d'exécution.

Les débats qui ont suivi, ont permis aux membres du Comité de Pilotage de s'accorder sur les points essentiels de la mission et de faire les suggestions suivantes :

- préciser la période de référence de l'évaluation;
- porter la durée de la mission de 20 à 30 voire 45 jours;

- spécifier le cadrage de la mission. En effet, dans la partie II du document, aucune précision n'est faite sur les effets attendus, les zones d'intervention, les projets/programmes à prendre en compte, la chaîne des résultats, les critères d'évaluation (pertinence, efficacité...);
- spécifier le rôle et mandat du comité de pilotage;
- insérer une partie « mandat du consultant » ; dans cette partie, il sera demandé à ce dernier de produire une note méthodologique ;
- préciser la procédure de sélection des consultants;
- renforcer la partie « contexte » en revisitant les questions transversales comme la pauvreté, le genre au lieu de se focaliser sur le PNDL ;
- les parties I et II des **TDR** seront fusionnées ;
- préciser les critères de sélection des consultants (niveau académique, expérience, domaines de compétence...);
- les structures comme le Trésor et l'Agence de Développement Local ont été identifiées pour faire partie du Comité de Pilotage. Le Président du Comité de Pilotage est chargé de prendre contact avec les autorités de ces deux structures.

Ainsi, il a été demandé au PNUD de reprendre le contexte en prenant en compte les observations. La Direction de la Planification Nationale complétera ce travail sur les autres aspects.

Une prochaine réunion du comité sera convoquée pour valider la nouvelle version des TDR et définir le chronogramme de la mission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h 45 mn.

Le Rapporteur

Ababacar DIALLO

**Réunion Comité de Pilotage de l'évaluation de l'effet n°5 du Programme
Pays du PNUD sur la décentralisation et le développement local en date
du-02-11-2010**

N°	NOMS & PRENOMS	STRCTURE ET FONCTION	TEL/EMAIL
1.	Médoune GUEYE	Assistant au PNDL	77 632 15 25 medounegueye@hotmail.fr
2.	Serigne Touba DIAO	Expert CSO/PRP	bambadiao2000@yahoo.fr
3.	Pierre COLY	Directeur Appui Institutionnel ADM	pcoly@admsenegal.org
4.	Solange TIBIRI	PNUD/DAKAR	solange.tibiri@undp.org
5.	Yves DUBLIN	Social Policy Officer UNICEF/Dakar	yefdublin@unicef.org
6.	Soukeyna FALL	Chargé de Suivi/Evaluation UNICEF/Dakar	sfall@unicef.org
7.	Babacar MBAYE	DGP/MEF	bambaye371@yahoo.fr
8.	Sékhou DIAKHABY	DPN/DGP/MEF	diakhabysekhoul@yahoo.fr
9.	Maimouna Isabelle DIEME	Plateforme ANE Secrétaire Permanent	contact@plateforme-ane.sn
10.	Gabriel SARR	DPN/DGP/MEF	gsarr@hotmail.com
11.	Michel Birame BASSE	DPN/DGP/MEF Chargé d'Etudes	laminebasse@yahoo.fr 77 641 65 13
12.	Aboubakry Y. NDIAYE	DPN/DGP/MEF	Yonabou66@yahoo.fr
13.	Ababacar DIALLO	DPN/DGP/MEF Chargé d'Etudes	baksdiallo@yahoo.fr 77 440 09 27
14.	Amadou Moctar GAYE	DCL/MDCL	gayemoctar@hotmail.com
15.	Mohamadou Abib NIASS	ANCR	abibn@hotmail.com

**Termes de référence de la mission d'évaluation
de l'effet n°5 du Programme-Pays du PNUD sur la décentralisation
et le développement local :**

« Les collectivités locales et les organisations communautaires de base (OCB) ont les capacités et disposent de ressources suffisantes pour participer au processus de la décentralisation et de la gestion du développement local »

I Contexte Général

Pays sahélien situé à l'extrême ouest du continent africain, le Sénégal s'étend sur une superficie de 196 722km² et partage ses frontières au Nord avec la Mauritanie, à l'Est avec le Mali, au Sud avec la Guinée et la Guinée Bissau. Un autre pays souverain, la Gambie, constitue une enclave dans le territoire sénégalais. La population sénégalaise est estimée à 12 millions d'habitants en 2008 avec un taux de croissance annuel de 2,5%. Les femmes sont majoritaires (52%). La population est jeune avec un âge moyen de 21,8 ans pour les hommes et 22,6ans pour les femmes. La population est essentiellement rurale (58,5%) et plus de la moitié de citoyens vivent dans l'agglomération dakaroise dont la croissance est alimentée par la migration en provenance des communes urbaines de l'intérieur du pays. En 2010, le Sénégal figure dans le groupe des pays les moins avancés et présente un Indice de Développement Humain (IDH) relativement faible (0,411), ce qui le place au 144^{ème} rang sur 169.

Après la dévaluation du franc CFA, le PIB du Sénégal a augmenté en moyenne d'environ 5% par année pendant une dizaine d'année, dans un contexte d'amélioration de la gestion des finances publiques, de maîtrise de l'inflation (moins de 2% par an) et de consolidation des agrégats macroéconomiques fondamentaux. Après les difficultés enregistrées durant les années 2008 et 2009 (2,5% de croissance en 2008), on note un retour à une dynamique de croissance forte en 2010.

Sur le plan social, les résultats de la deuxième enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM II), montrent que l'incidence de la pauvreté reste élevée. Même si elle a baissé de façon significative dans la période de 1994 – 2002, la plupart de la population vit en dessous du seuil de la pauvreté. L'incidence de la pauvreté est passée de 57,1% en 2001 à 50,6% en 2005 avec des disparités géographiques, spatiales et sexo spécifiques importantes.

L'accès aux services de base est encore insuffisant et à ce titre, la performance du Sénégal demeure très en deçà de ce que le pays pourrait atteindre compte tenu des investissements consentis. L'accès au financement et aux opportunités

est faible pour de nombreux groupes. Par exemple, les pauvres, les résidents des zones rurales, les femmes et les jeunes n'ont pas accès aux services financiers et cela même si le Sénégal possède l'un des systèmes bancaires les plus développés de la sous région. Au niveau local, la présence du secteur privé demeure très faible.

Le décalage entre les engagements officiels de prise en compte du genre et les inégalités hommes /femmes demeurent. Le Sénégal compte parmi les pays d'Afrique ayant ratifié un grand nombre d'instruments internationaux et régionaux, visant à protéger le droit des femmes. Cependant, ces mécanismes masquent les disparités et inégalités qui affectent la vie des femmes, en dépit de leur importance démographique (52%).

Un pas important vient d'être franchi, avec la loi sur la parité adoptée le 19 mai 2010. Avec cette loi, le Sénégal a introduit la parité dans les fonctions électives. Par cet acte, le Sénégal, conformément aux recommandations de la déclaration de Beijing et du protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique, corrobore le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes en vue d'assurer la pleine participation des femmes comme des partenaires égaux dans le processus de développement de l'Afrique. La loi sur la parité participe ainsi la création d'un environnement favorable à l'équité » et à l'égalité de genre, objectif retenu par la Stratégie Nationale pour l'Equité et de l'Egalité de Genre (SNEEG), mais également à l'atteinte de l'OMD n°3 relatif à l'autonomisation des femmes.

Depuis quelques décennies, le Sénégal s'est lancé dans un processus de décentralisation qui s'est accéléré et généralisé avec la régionalisation en 1996. Les lois de décentralisation leur confèrent aux collectivités locales (CL) le droit de s'administrer librement et de mettre en œuvre des stratégies de développement local afin d'améliorer les conditions de vie des populations. Le transfert de compétences qui en a résulté et concernant neuf domaines, demande du gouvernement, des collectivités locales, de la société civile et de partenaires au développement qu'ils adoptent une autre vision du développement local. Leur mise en œuvre nécessite en effet un renforcement adéquat des capacités des collectivités locales de manière à assurer l'effectivité de la décentralisation y compris par le biais de la coopération décentralisée.

Ainsi, la décentralisation en général et la coopération décentralisée en particulier demeurent incontournables quant à la responsabilisation effective des CL dans la prise en charge et la promotion du développement local.

Dans un souci de fédérer les programmes d'appui au développement local en cours et à venir, le gouvernement du Sénégal a mis en place le Programme national de Développement local (PNDL) qui vise à permettre à l'ensemble des partenaires intervenant dans le secteur du développement local de coordonner leurs efforts.

Le PNDL est conçu pour servir de cadre fédérateur à toutes les interventions de développement local et d'appui aux collectivités locales. C'est un programme qui résulte d'une vision commune du gouvernement et de ses partenaires, engagés

résolument à réorienter leurs stratégies d'intervention en vue d'une meilleure prise en charge des besoins ainsi que de la recherche de l'efficacité et de l'efficience des interventions dans un contexte de rareté des ressources.

Ainsi, dans la perspective de tirer des leçons et des enseignements pour la formulation de nouveaux programmes dans le secteur concerné, le PNUD et le FENU, en collaboration avec le Gouvernement du Sénégal envisage de vérifier la pertinence et l'état de l'effet 5 ainsi que, de l'appui qu'ils apportent dans le domaine de la décentralisation et du développement local.

II- LES OBJECTIFS ET LA PORTEE DE L'ETUDE

Objectifs

La mission d'évaluation a pour objectif d'apprécier le degré d'atteindre de l'effet 5 du Programme pays du PNUD sur la décentralisation et le développement local, en analysant notamment la façon dont les produits des différents programmes/projets y ont contribué.

L'évaluation permettra aussi d'identifier les leçons tirées et les actions à recommander pour le cycle en cours.

III- MANDAT DE L'EQUIPE DE CONSULTANTS

Les consultants aura lors de cette mission à étudier :

- **Le degré d'atteinte de l'effet** : la mission examinera le portefeuille des programmes et projets liés à l'effet et partant, elle établira le niveau de leur cohérence avec l'atteinte de l'effet. Sur la base de l'examen des résultats des programmes et projets, la mission indiquera l'état actuel de l'effet et les mesures qu'il convient de prendre pour qu'il se réalise.
- **Les principaux facteurs ayant favorisé ou entravé l'atteinte de l'effet** : la mission identifiera et analysera les principaux facteurs internes et externes ayant favorisé ou entravé l'atteinte de l'effet. Elle se prononcera sur l'importance des synergies développées et le degré d'implication des différents acteurs dans la réalisation des produits qui participent à la réalisation de l'effet.
- **La stratégie de partenariat et la contribution de l'assistance du PNUD** : la mission examinera la pertinence de la stratégie, les modalités d'établissement et de mise en œuvre des accords de partenariat entre le PNUD et les Agences SNU d'une part, et d'autre part, entre le PNUD et les autres partenaires multi - bi latéraux et de gouvernement et / ou les autorités des collectivités locales. La mission se prononcera sur le bien fondé de la concentration de l'assistance du PNUD pour l'atteinte de cet effet. Dans ce sens, la mission examinera le caractère stratégique et la pertinence de l'effet, les avantages comparatifs du PNUD, ses forces et faiblesses, de même que le degré de participation des bénéficiaires ainsi

que la perception que les bénéficiaires et les partenaires ont de l'effet et partant des produits y contribuant.

- **Le Passage à l'échelle nationale avec le gouvernement des résultats obtenus** dans les différents programmes mis en place depuis plusieurs années. En effet le PNUD et le FENU ont beaucoup innové dans le cadre de leurs différents programmes mis en œuvre depuis 1996 et les résultats auxquels on est parvenu sur le plan stratégique comme conceptuel méritent d'être portés à l'échelle.
- **L'efficacité, l'efficience et la durabilité des interventions et acquis** : la mission appréciera dans quelle mesure les actions ont permis d'atteindre les résultats escomptés ; ainsi que leurs pérennité ;
- **Le cadre institutionnel** : l'équipe appréciera le cadre institutionnel dans lequel sont menées les interventions et la cohérence de ces dernières avec les principes de l'exécution nationale ; il examinera également la qualité et la promptitude des mesures prises pour favoriser une bonne capacité d'absorption des ressources ;
- **La communication et/ ou la visibilité** : les consultants examineront la pertinence des actions de communications et de visibilité, notamment pour montrer les effets sur la réduction de la pauvreté et la promotion du genre.

La mission devra enfin dégager des recommandations pour le cycle en cours et éclairer également les prochaines phases du projet.

IV - PROFIL DES CONSULTANTS.

La mission sera constituée de deux consultants nationaux :

- un Consultant d'un niveau académique équivalent à la maîtrise au moins, spécialiste en sciences sociales (chef de mission), qui devra justifier d'une très bonne expertise en matière d'évaluation de projet/programmes, avec au moins 10 ans d'expérience dans le domaine. De plus, il devra avoir une bonne connaissance de la Gestion Axée sur les Résultats et du système des Nations Unies, plus spécifiquement du PNUD et du FENU ;
- un consultant Economiste ou Planificateur d'un niveau académique équivalent à la Licence au moins, spécialiste en Finances Locales avec cinq (05 ans) d'expérience dans le domaine.

Les Consultants seront sélectionnés sur la base de leurs offres technique et financière.

Pour l'offre technique, toute note inférieure 60/100 sera éliminatoire.

V – APPUI ET SUPERVISION

La mission travaillera sous la supervision d'un Comité de Pilotage (CP) présidé par le Ministère de l'Economie et des Finances (DPN / DGP) ;
Le CP adopte les termes de référence, suit le déroulement de la mission et valide les livrables.

Outre le Ministère de l'Economie et des Finances et le PNUD, le Comité de Pilotage comprendra les représentants des départements techniques impliqués dans la réalisation de l'évaluation, des membres de la société civile et des structures ou des personnes jugées nécessaires par le CP.

- au moins trois réunions seront organisées par le CP et la mission selon le planning ci – après :

- 1- Réunion sur la note d'orientation de la mission ;
- 2- Présentation du rapport provisoire ;
- 3- Examen et validation du rapport final.

N°	ACTIVITES	PERIODES
1.	Briefing (présentation note d'orientation)	1 ^{ère} semaine
2.	Présentation rapport provisoire	4 ^{ème} semaine
3.	Présentation rapport final et validation	6 ^{ème} semaine

- un bureau sera mis à la disposition de la mission au niveau de la Cellule de Suivi Opérationnel des Programmes de Lutte contre la Pauvreté (PRP). Toute la documentation utile sera mise à la disposition de la mission par le PNUD et les départements ministériels concernés. Le Ministère de l'Economie et des Finances et le Bureau du PNUD faciliteront à la mission tout contact avec les partenaires au Développement les ministères sectoriels et /ou les organisations de la société civile, les collectivités locales, les organisations des bénéficiaires. L'appui logistique sera assurée le Programme d'Appui au Développement Economique Local (PADEL).

VI - RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION D'EVALUATION.

Le consultant fournira les documents suivants :

- une note d'orientation qui permettra au consultant et au comité de pilotage de s'accorder sur la conduite et la programmation de la mission dès la première semaine;
- le rapport provisoire en dix (10) exemplaires (et une copie en format électronique au terme de la quatrième semaine, à présenter au comité de pilotage pour observations ;

- le rapport final d'un maximum de 50 pages (annexes non compris) au terme de la sixième semaine.

Le rapport définitif sera présenté également devant le comité de pilotage pour partage et validation ;

VII -DUREE DE LA MISSION

La mission est prévue pour une durée de six semaines soit 30 jours ouvrables.